

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	1 mois, 22.00;	3 mois, 48.00;	1 an, 78.00.
Autres départements.....	22.00;	48.00;	80.00.
Belgique.....	25.00;	52.00;	85.00.
Union Postale Tarif.....	26.00;	53.00;	86.00.
Tarif.....	50.00;	100.00;	200.00.

REDACTION.....

ROUBAIX..... 63, av. Grande-Rue, Tél. 227.33, 227.35, 227.34.  
TOURCOING..... 24, rue Carpey, Tél. 37.  
LILLE..... 2, rue Pasteur, Tél. 539.51.  
PARIS..... 11, boulevard des Italiens, Tél. Michallet 68.72.  
MOUCRON..... 108, rue de la Station, Tél. 544.

CHRONIQUE.....

POSTAUX.....

**Visitez la BELGIQUE**  
au moyen de  
Cartes de Circulation  
de 5 et de 15 jours  
comportant  
des réductions spéciales  
sur les prix ordinaires  
**OFFICE DES CHEMINS  
DE FER BELGES**  
14 rue de la Station - PARIS

## BILLET PARISIEN

### UN ÉMOUVANT APPEL DU PRÉSIDENT DOUMERGUE

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)  
PARIS, 26 JUIN (Minuit).  
La Chambre a abordé mardi après-midi le projet de réforme fiscale déposé par le Gouvernement. Ce projet, qui semblait devoir être étranger à la politique, la réforme fiscale — c'est-à-dire, avant tout, un effort tenté par le Cabinet d'Union nationale dans la direction de l'allègement du contribuable et de la justice fiscale — servant tous les intérêts, n'en a pas moins donné lieu à une manœuvre dont le but n'était que trop clair. Les socialistes, s'élevant contre ce qu'ils appellent emphatiquement une atteinte aux droits de la démocratie, ont tenté de mettre en échec le Cabinet sur une proposition de résolution de M. Candace limitant fort opportunément le droit d'amendement.  
On sait que, par le petit jeu des amendements — véritable avalanche de textes plus ou moins improvisés et généralement inspirés par l'esprit de démagogie — la Chambre a l'art de mettre en pièces les projets financiers et de substituer à un système cohérent quelque chose qui ressemble trop souvent au chaos. Le projet de réforme fiscale allait-il subir le sort commun ? Le Gouvernement ne le voulait pas et c'est pourquoi il appuyait la proposition Candace en mettant en cause l'existence même du Cabinet contre la prise en considération de la question préalable posée par les socialistes.  
M. Gaston Doumergue a remporté la victoire, celle du bon sens, contre l'esprit de parti. Il ne l'a pas obtenue, d'ailleurs, sans élargir la discussion. Faisant le procès de l'esprit de parti, il a montré que le projet du Gouvernement ne s'inspirait que de l'intérêt français. Les socialistes lui avaient objecté que, s'il y avait dans le projet de réforme fiscale des dispositions qui n'avaient pas été prévues, ils ne pouvaient reconnaître comme leurs, le plan ne leur étant pas servi avec la sauce qui leur convenait. M. Doumergue a spirituellement répondu qu'il ne se méfiait que de confectionner une sauce française.  
Celle indépendance du Président du Conseil à l'égard de tous les partis, sans exception, l'a conduit à définir le vrai intérêt des citoyens français, indifférents à la « politique », dans ce que ce terme a d'étroitesse limitée, et qui ne saurait partager les passions et les haines des politiques. C'est cette collectivité de gens « qui n'ont pas le temps de faire de la politique », pour employer l'expression du Président du Conseil, qui constitue la partie saine et véritablement durable de la France. Cette collectivité, il faut la laisser travailler et ne pas la jeter dans les troubles et les discordes inséparables de la lutte de partis.  
M. Gaston Doumergue a donc solennellement adressé à tous les hommes politiques — sans faire de différence entre la droite, la gauche ou le centre — un appel au calme et à la raison. Il n'est pas douteux qu'en lançant cet appel, M. Doumergue a songé aux incidents graves qui se multiplient d'un bout à l'autre de la France.  
En suivant les sages conseils que leur a donnés le chef du Gouvernement, les représentants du peuple ne limiteront nullement les droits de la démocratie. Ils permettront seulement à la démocratie de fonctionner normalement et de survivre à une période de fièvre où elle court des dangers particulièrement graves.  
R...

## LETTRÉ DE BRUXELLES

### De nouveaux incidents politiques

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)  
BRUXELLES, 26 JUIN 1934.  
Si la grande bataille parlementaire a cessé autour de la déclaration ministérielle, toute une série d'incidents troublent aujourd'hui l'atmosphère et montrent que la paix politique si nécessaire au pays, est encore loin d'être réalisée. C'est d'abord un article violent du PEUPLE, sur les pouvoirs spéciaux. Le journal socialiste a été à deux doigts de jeter la pique dans le monde des porteurs de rentes et de fonds d'Etat, en annonçant que le Gouvernement les menaçait directement. Si l'attaque du PEUPLE avait réussi, elle aurait amené l'effondrement des valeurs publiques, causé d'incalculables pertes à ceux qui les auraient réalisées à tout prix. Naturellement, ces conséquences auraient eu considérablement au travail du Gouvernement.  
La menace a été parée, lundi soir, par un communiqué du Premier Ministre qui a été radiodiffusé. M. de Broqueville qualifiait « d'erreurs » les affirmations du PEUPLE et mettait le public en garde contre « les bruits tendancieux ». Le JOURNAL DE ROUBAIX a publié ce communiqué. La nécessité de celui-ci indique qu'une nervosité évidente existe dans tous les milieux politiques et qu'il est nécessaire que l'on ne tarde plus, sur les bancs du Gouvernement, à faire connaître clairement et sans ambiguïté les détails du programme qu'on compte réaliser avec les pouvoirs spéciaux.  
Incident aussi, à propos de l'Union Catholique. Ce groupement officiel avait demandé la participation officielle de l'Association des Journalistes catholiques. Celle-ci a décliné l'offre, parce qu'elle est un organisme purement professionnel. Mais, au cours du débat, des paroles sévères ont été prononcées sur l'impudence que cette Union Catholique a montrée jusqu'ici.  
On attend avec impatience la nomination d'un nouveau président de cette Union. Deux candidats sont en présence, M. Pouillet et M. Carton de Wiart. Les partisans de la candidature de ce dernier alléguent que M. Pouillet, déjà président de la Droite parlementaire, a pris sur le terrain flamand et démocratique, une position tellement favorable et avancée qu'ils appréhendent son arrivée à la présidence pour les Wallons et les conservateurs. L'Union Catholique aura à se prononcer, cette semaine. Son choix influera sur son avenir.  
Ces incidents, dont la gravité ne doit pas être exagérée, mais qui n'en causent pas moins un certain malaise, montrent, de nouveau, combien sont sérieuses les difficultés politiques actuelles ; car, à gauche, chez les libéraux comme chez les socialistes, les divergences sont encore plus profondes et plus irréductibles qu'à droite, aussi bien sur le terrain des doctrines que sur la question des personnes.  
S...

## LE BICENTENAIRE DE LA DÉCOUVERTE DE LA HOUILLE À ANZIN

### Voulant se familiariser avec la vie des mineurs, M. Flandin est descendu au fond d'une fosse à Condé



DANS LA MINE (Ph. E. Hauchard, Valenciennes.)  
De gauche à droite : MM. CHAMPY, directeur général des mines d'Anzin ; GAUBERT, sous-préfet de Valenciennes ; DANIEL-VINCENT, président du Conseil général ; FLANDIN, ministre des Travaux publics et, derrière lui, M. FAUZAT, directeur adjoint des mines d'Anzin.

Nous avons relaté hier la visite que M. Flandin avait faite aux mines d'Anzin, dont il avait présidé dimanche les fêtes du bicentenaire.  
Le ministre de la fosse Ledoux, où il était descendu en compagnie notamment de M. Daniel-Vincent, M. Flandin a déclaré :  
« Je suis particulièrement heureux, nous dit-il, d'avoir pu me rendre comp-

## LE PROJET DE REFORME FISCALE

### La Chambre rejette la question préalable et vote une proposition en vue de restreindre le droit d'amendement

Paris, 26 juin. — La Chambre a voté, au cours de sa séance de mardi matin, par 460 voix contre 117, le collectif de juin après que M. Pierre Appell eut accepté la mission de crédits relatifs à la tranche navale de 1934, à condition que le gouvernement fasse adopter ces crédits dès demain, en un projet spécial.  
La Chambre a adopté également le projet de loi relatif au report de crédits de l'exercice de 1933 à 1934 et se montant à 1.118.598.239 francs.  
A cette occasion, M. Germain-Martin a déclaré que pour remédier à l'abus des crédits de report, il allait prendre un décret-loi pour les réduire au minimum.  
La séance, levée ensuite à 11 h. 25, a été renvoyée à 15 heures où est venue en discussion la proposition Candace, relative au droit d'amendement au projet de réforme fiscale.  
La proposition Candace  
L'après-midi, la séance est ouverte à 15 h. 05 sous la présidence de M. Yvon Delboe.  
L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution de M. Gratien Candace, tendant à modifier le règlement de la Chambre des Députés et ainsi conçu :  
Sur le projet portant réforme fiscale, déposé par le Gouvernement au cours de la séance du 29 mai 1934, aucun amendement ne sera recevable en séance publique, seule la Commission des finances pourra soumettre à la Chambre, en vue de la discussion en séance publique, des modifications au projet. Toute demande de scrutin public devra être revêtue de la signature de 50 membres présents ayant répondu à l'appel nominal.  
Le Gouvernement et la Commission demandent, quand ils le jugent nécessaire, de demander le scrutin public.  
M. Rucklin oppose la question préalable à cette proposition.  
M. Gratien Candace monte à la tribune pour soutenir sa motion. Il rappelle qu'elle est pareille à celle qu'il fit voter par la Chambre en juillet 1928 par 305 voix contre 187 et dont l'application permit de voter le projet de redressement financier de M. Poincaré (Applaudissements).  
En votant rapidement la réforme fiscale, nous aurons répondu aux vœux du pays (Applaudissements à gauche).  
M. Léon Baretz, rapporteur de la commission du règlement, combat la question préalable. La Commission du règlement estime que la proposition Candace est utile pour le vote de la réforme fiscale (Applaudissements).  
M. Doumergue intervient  
M. Gaston Doumergue monte à la tribune (Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite).  
« Notre projet, dit-il, n'est pas la chose d'un parti. Plusieurs points ont été mis en cause par des propositions du parti socialiste. »  
M. Léon Baretz. — Ce n'est pas la même chose.  
M. Gaston Doumergue. — Il n'y a qu'une chose qui soit bonne : la sauce française. (Appel à droite, au centre et à gauche.) Je suis une politique et n'ai

## Le Roi de la Côte d'Or à Londres



LE ROI DE LA CÔTE D'OR, SIR OFORI ATI  
à bord de son yacht, âgé de neuf ans et porteur de son épée

## LE TIRAGE DE LA 1<sup>re</sup> TRANCHE DE LA LOTERIE NATIONALE

Le n° 51.175 de la série 35 gagne cinq millions  
Le même numéro dans les 39 autres séries gagne 100.000 francs  
Les numéros 51.174 et 51.176 de la série 35 gagnent chacun 50.000 francs  
Le n° 49.959 gagne un million dans les 20 séries suivantes  
28 — 35 — 10 — 20 — 8 18 — 23 — 29 — 38 — 10  
40 — 30 — 15 — 27 — 17 24 — 4 — 1 — 33 — 21  
Le même numéro 49.959 dans les vingt autres séries gagne 50.000 francs  
DANS TOUTES LES SÉRIES  
Le numéro 59.324 gagne 300.000 francs  
Le numéro 90.639 gagne 100.000 francs  
Le numéro 16.986 gagne 100.000 francs  
Les numéros se terminant par 2.406 gagnent 50.000 fr.  
— 0.258 gagnent 25.000 fr.  
— 865 gagnent 10.000 fr.  
— 82 gagnent 1.900 fr.  
— 0 gagnent 200 fr.

## L'aviatrice Miss Battern à son arrivée à Sydney



On voit que Miss JEAN BATTERN a réalisé seule le raid Angleterre-Australie, battant le record féminin sur cette distance.  
VOICI L'INTÉRIEUR D'AVIATRICE, AGÉE DE 24 ANS, REMERCIANT LA FOULE QUI L'ACCLAME À SON ARRIVÉE À SYDNEY. (Photo H.Y.T.)

## Le Parlement yougoslave a fait à M. Louis Barthou une réception enthousiaste



M. BARTHOU, photographié au milieu de jeunes filles yougoslaves en costume national, à bord du bateau qui l'a amené à Belgrade.  
(Par avion Belgrade-Paris.) (Ph. Kaptanov)

## LE PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

M. Lagrognière est acquitté  
Paris, 26 juin. — La Cour d'assises de la Seine vient de prononcer l'acquiescement de M. Lagrognière, député de la Martinique et de Buzaire qui étaient poursuivis pour trafic d'influence et corruption de fonctionnaires.  
M. CONTENOT  
qui a été élu président du Conseil municipal de Paris